

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
8 décembre 2023

Date d'affichage :
8 décembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 18 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Absents excusés : Jean-Louis MANGIN (pouvoir à Serge SAUVAGERE), Céline PORTOLES (pouvoir à Séverine TROMPARENT), Romain BELIGAT,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SDEY POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU LOTISSEMENT « LE CLOS ST JEAN » - Délibération n° 2023-54

Le Maire informe l'Assemblée du projet de travaux d'extension du lotissement le Clos Saint-Jean, établi par le SDEY Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE les travaux proposés par le SDEY et leur financement, versera sa participation au SDEY selon les modalités de versement décrites dans la **convention N° 21S2094ER en annexe de la présente délibération**.

S'ENGAGE pour les travaux supérieurs à 15 000€, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci, à savoir 6 998.59 € pour la basse tension, 2 985.095 € pour le réseau télécom et 4 136.11 € pour l'éclairage public

REGLERA le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget du lotissement Clos St Jean de l'année 2024

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,




Pascal BARBERET